

FRPH: La Mise au point d'EDT



PAPEETE, le 27 Juillet 2012: EDT, fournisseur d'énergie électrique, filiale du groupe GDF-Suez, **largement cité et pointé du doigt** par certains membres du collectif Te Tau no te Hono lors des blocages et des manifestations contre la hausse du carburant a souhaité réagir par un courrier explicatif auquel se rattachent deux annexes:

FRPH: La Mise au point d'EDT

En marge des réactions suscitées par les arrêtés fixant la dernière augmentation du prix des carburants en Polynésie française, nous avons observé ces derniers jours diverses déclarations ou communiqués, qui mettent directement en cause l'EDT, sur de prétendus bénéfices que retirerait l'entreprise du mécanisme de stabilisation (très ancien), mis en oeuvre par les Gouvernements successifs à travers le Fonds de Régulation du Prix des Hydrocarbures. Malgré les explications objectives apportées par le Gouvernement et la réserve de la plupart des média – qui connaissent bien le sujet – ces opérations de désinformation suscitent évidemment des doutes, voire des certitudes mal fondées, auprès d'un public de bonne foi... raison pour laquelle nous souhaitons apporter les présentes mises au point...

Sur la relation entre le prix de l'électricité, le FRPH et l'exploitation d'EDT

Contrairement à la présentation fallacieuse obstinée de certains détracteurs (toujours les mêmes, peu nombreux mais très déterminés), reprise récemment par quelques autres, dont nous préférons penser que leur bonne foi a été abusée (des responsables du Collectif Te Tau no te Hono, ou d'associations accompagnant son mouvement), **le FRPH ne subventionne pas, et n'a jamais subventionné EDT.**

Ses interventions ont toujours bénéficié intégralement aux consommateurs d'électricité (ou les ont pénalisés dans les périodes – rares mais çà s'est vu dans le passé – pendant lesquelles le prix public fixé par arrêté gouvernemental était supérieur au prix non stabilisé formé, pour l'essentiel, par les marchés pétroliers extérieurs.

Et si l'intervention du FRPH est totalement neutre pour EDT, c'est tout simplement parce que comme pour tous les électriciens du monde agissant dans le cadre d'un Etat de droit structuré, **notre contrat prévoit un lien mathématique entre nos coûts d'approvisionnement en énergie primaire et le tarif auquel nous sommes autorisés à vendre l'électricité...** Tous les observateurs de bonne foi connaissant le sujet savent bien d'ailleurs qu'en règle générale, lorsque le Pays modifie par arrêté le coût d'achat de nos hydrocarbures, il modifie aussi par d'autres arrêtés les tarifs électriques, en toute cohérence et en toute légitimité par application de la formule contractuelle.

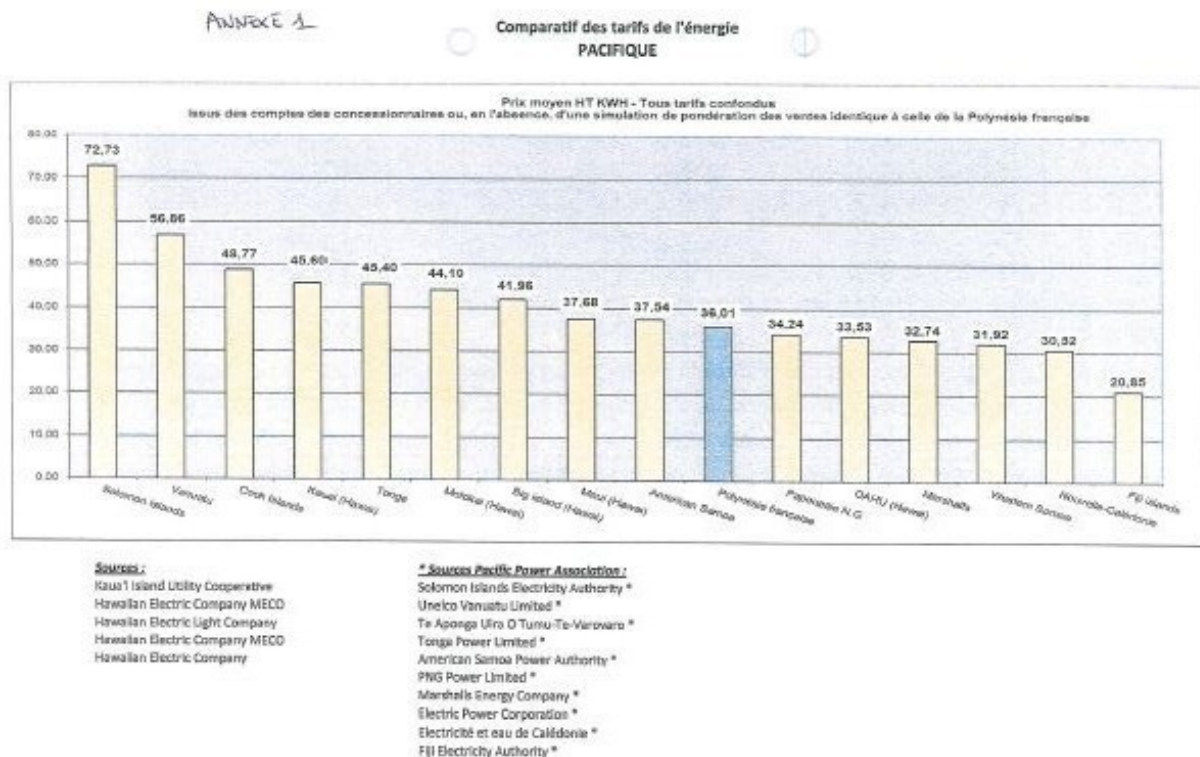
Les seules exceptions concertées à cette règle ont toujours été dans le sens d'efforts obtenus du concessionnaire. La dernière remonte à août 2011, quand EDT acceptait une première augmentation non compensée de ses coûts d'achat des hydrocarbures, dont la traduction dans les tarifs n'a été prise en compte que 7 mois plus tard, en mars 2012, dans le cadre d'une négociation globale intégrant de nouveaux efforts du concessionnaire, une nouvelle augmentation de ses prix d'achat des hydrocarbures, et une compensation (encore très partielle) des surcoûts imposés par les achats des productions photovoltaïques imposés par les arrêtés de juin 2009.

Le FRPH « électrique » impacte ainsi en transparence les tarifs, et donc le consommateur. En sens inverse, si le FRPH électrique représente effectivement cette année quelque 2 milliards qui réduisent d'autant les factures électriques, les consommateurs supportent sur ces mêmes 2 factures 4,5 milliards de taxes diverses – TVA, Taxe Territoriale, Taxe Municipale, qui renchérissent de plus de 20 % l'électricité.

Prétendre que le FRPH électrique serait une subvention à EDT est aussi faux que de prétendre que ces 20 % de taxes seraient une charge pour l'EDT (mais çà on ne l'entend jamais...). Dans les deux cas, c'est bien le consommateur seul qui est impacté...

Ceux qui véhiculent cette désinformation taisent aussi que le FRPH électrique profite de la même manière aux consommateurs des îles dont l'électricité est distribuée par des régies municipales, dans des systèmes où EDT n'intervient donc pas, et qui représentent environ un tiers du coût de la position « Gazole électricité îles » du FRPH électrique.

Sur le niveau des tarifs électriques en Polynésie française



Lorsqu'ils sont obligés de reconnaître l'évidence logique et contractuelle rappelée ci-dessus, nos détracteurs vont rétorquer en général que les tarifs électriques d'EDT seraient en tout état de cause anormalement élevés, et même que ceci serait le résultat d'obscures manoeuvres, d'in vraisemblables complots...

C'est la vieille rengaine de « l'électricité la plus chère du monde », **dont les propagateurs oublient toujours de rappeler que les mêmes tarifs sont appliqués dans les îles qui ne sont pas desservies par notre entreprise...**

Cet autre mensonge ne résiste pas non plus à une analyse objective élémentaire, ni au regard des comparaisons internationales, ni au regard de la réalité d'autres expériences, plus ou moins récentes, menées en Polynésie française.

Au regard des comparaisons internationales :

- Comparer les tarifs électriques polynésiens avec ceux de systèmes tels que l'Europe, dont la taille est sans commune mesure n'a aucun sens : les coûts de revient électriques sont très sensibles à l'échelle, et ces systèmes bénéficient des sources les moins coûteuses : charbon, gaz, nucléaire pour l'essentiel... qui ne sont pas accessibles à la Polynésie...

La France, qui présente des tarifs très inférieurs à la moyenne européenne, est une référence particulièrement peu signifiante.

- On ne peut non plus se comparer aux DOM tels que les Antilles et la Guyanne, car ces territoires bénéficient de la CSPE, mécanisme de péréquation par lequel le budget de l'Etat, et donc les contribuables métropolitains, subventionnent les producteurs de manière très importante pour y maintenir le même tarif qu'en France... Cette inégalité de traitement est d'ailleurs un des postes importants sur lesquels les Polynésiens sont beaucoup moins aidés que d'autres français d'Outre-Mer...

(On peut évaluer en première analyse à plus de 12 Milliards, soit près de 60 % des tarifs hors taxes payés par les consommateurs, ce que la CSPE représenterait pour la Polynésie française si elle en bénéficiait).

- Au regard des systèmes comparables du Pacifique, EDT suit régulièrement la comparaison des tarifs moyens pratiqués (Graphique joint en Annexe 1).

Les données recueillies démontrent que les tarifs hors taxes pratiqués par EDT sont dans la bonne moyenne de ceux des pays insulaires du Pacifique, dont la plupart présentent pourtant des pouvoirs d'achat des populations et des salaires très inférieurs.

En Nouvelle-Calédonie, les tarifs sont proches mais inférieurs, ce qui s'explique aisément par des volumes de

consommation trois fois supérieurs à ceux de la Polynésie française, et un système qui n'est pas dispersé comme le nôtre en des dizaines d'îles...

Quant à l'Archipel d'Hawaii, Oahu n'est pas une bonne référence car ce système est d'une taille dix fois supérieure au nôtre. Par contre, Kauai, Maui, plus comparables, présentent des tarifs nettement supérieurs.

Rappelons pour finir que la fiscalité représente plus de 20 % de la facture électrique en Polynésie française (TVA, taxes territoriale et communale), ce qui est anormalement élevé. Ceci est d'ailleurs plutôt vertueux, en contribuant à un signal tarifaire qui incite aux économies d'énergie, mais évidemment une fiscalité aussi lourde (surtout pour les plus modestes en termes relatifs), contribue grandement au ressenti et à une certaine exaspération des consommateurs...

Avec les cours du pétrole constatés en 2012, ceci doit cependant être nuancé de l'atténuation apportée par les interventions du FRPH, évoquées au 1 ci-dessus, qui pour cette année réduisent la pression fiscale réelle nette à environ 12 % du prix hors taxes facturé par EDT...

Au regard d'autres expériences en Polynésie française :

- Il est bien connu que beaucoup d'îles dont l'électricité est gérée en régie municipale souhaiteraient qu'EDT reprenne leur service en concession, évidemment sans modification des tarifs ...

Ceci d'une part pour des raisons de maîtrise technique, mais aussi parce qu'avec le niveau actuel des tarifs et l'augmentation des prix d'achat des hydrocarbures ces dernières années, (et malgré le soutien du FRPH dont les abonnés de ces régies bénéficient autant que ceux d'EDT), toutes ces régies sont en perte, ou ne parviennent à s'équilibrer qu'en sollicitant systématiquement des aides publiques extérieures (Pays,Etat...) pour la plus grande part de leurs investissements, ce qui est de plus en plus difficile à obtenir et représente de toutes façons un coût à prendre en compte dans l'économie du service.

- Les 10 MW de moyens de production solaire mis en service en 2010/2011 sous le bénéfice des arrêtés de juin 2009 et des dispositifs de défiscalisation locale et métropolitaine restés en vigueur jusqu'à fin 2011 présentent un coût de production réel de l'ordre de 70 F du kWh pour la collectivité : 40 F de tarif moyen de rachat et 30 F environ de coût d'investissement défiscalisé plus les frais financiers... 70 F qu'il faut comparer non pas aux 36 F du kWh facturés par EDT aux usagers, mais plutôt aux quelque 25 F actuels des coûts de la production thermique (y compris les coûts 2012 du FRPH), ou encore aux 18 F de la production hydro (ces derniers ne coûtent d'ailleurs que 12,06 F à la collectivité, « grâce » à un tarif injuste bloqué depuis 1999...).

(N'en déplaise aux propagateurs de certaines thèses confuses entendues parfois, le solaire ne permet rigoureusement aucune économie sur les autres charges de gestion du système électrique, en particulier les frais de réseau, sauf évidemment à imaginer une interruption de service à due concurrence chaque fois qu'un nuage passe...).

Certes, le solaire a de réelles vertus et ce différentiel va s'amoinrir, et peut-être s'inverser un jour, avec le temps et la hausse du pétrole. Mais en 2012, la réalité économique est celle-ci, et le Pays, après avoir dépensé selon nos estimations quelque 2,5 milliards en défiscalisation locale pour ces 10 MW devrait encore – théoriquement – augmenter de 1,5 % les tarifs pour tous les consommateurs afin de compenser l'impact dans l'économie du système électrique de ces productions photovoltaïques, qui ne pèsent pourtant que 2,5 % de la production nécessaire à Tahiti. (1)

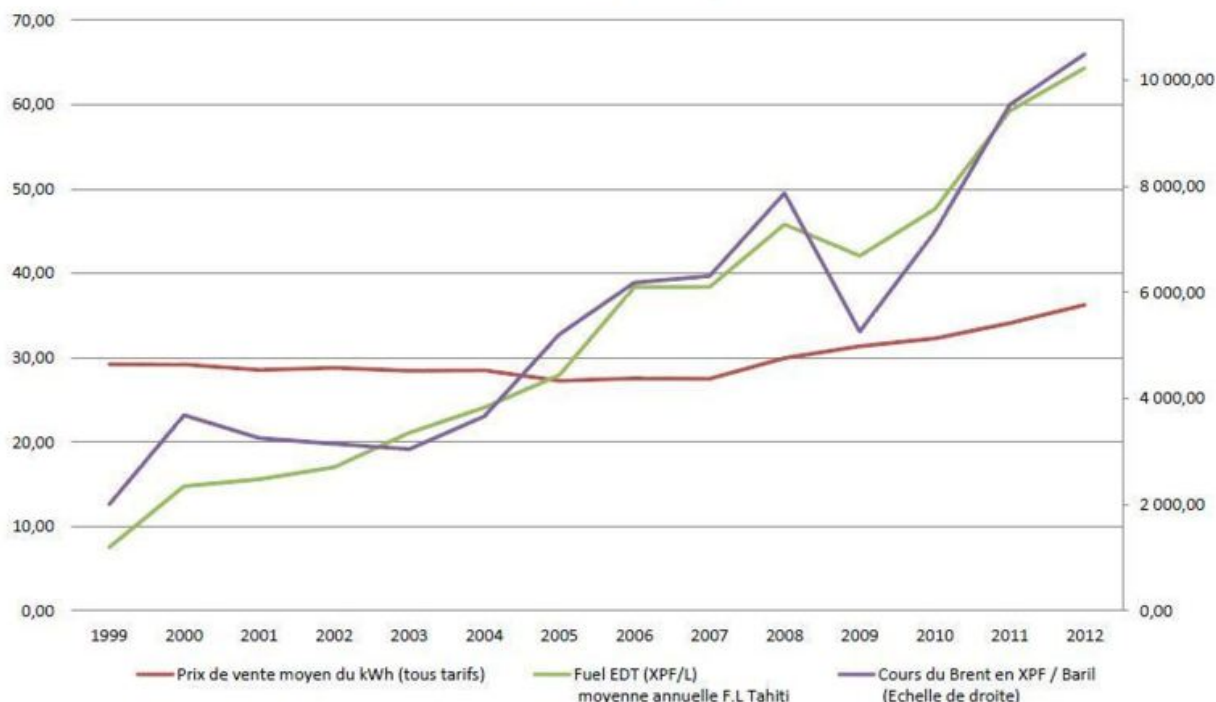
Certes, depuis le 1er juillet 2011, le Gouvernement a revu les tarifs de rachat, et en fin d'année la défiscalisation locale s'est tarie, et un moratoire a aussi été décidé pour la défiscalisation métropolitaine. Depuis cette date, il y a évidemment beaucoup moins de projets, mais quelques uns tout de même et il y en aura d'autres, car ce qui était prévisible et souhaitable se réalise progressivement : avec la recherche et la production de masse les prix des panneaux solaires continuent à baisser et leurs rendements à augmenter.

En attendant, s'il y a des marges quelque peu excessives dans l'énergie au Fenua, ce sont plutôt celles des investisseurs très avisés qui ont profité à plein des effets d'aubaine des dispositifs d'aide pour le solaire en vigueur jusqu'en juin 2011, plutôt des professionnels d'ailleurs que des particuliers, ces derniers ayant laissé une plus grosse part aux intermédiaires de la chaîne...

-(1). Il y a eu cependant quelques exceptions, notamment pour les 400 KWc engagés par EDT au travers d'une de ces filiales, qui n'ont bénéficié d'aucune défiscalisation locale...-

Annexe 2

Evolution comparée des prix de l'énergie, du prix du Fioul, et du cours du Brent en Fcfp



A propos de défiscalisation, il est bon de rappeler aussi qu'EDT dans son coeur de métier électrique est un des très rares investisseurs en Polynésie qui n'a jamais sollicité la défiscalisation locale, et l'a fait très rarement pour la défiscalisation métropolitaine... Marama Nui, aujourd'hui filiale d'EDT, l'a fait en son temps pour ses investissements hydro, dans les années 80 et 90 en un temps où la défiscalisation locale n'existait pas, ou n'atteignait pas en tout cas les sommets qu'elle a connus ensuite.

Pour clore ce chapitre, rappelons, comme on l'a vu pour le solaire ou pour Marama Nui, concurrente d'EDT à son origine, que tout investisseur a le loisir de proposer au Pays des investissements en production d'énergie, et de négocier avec les autorités compétentes un tarif et ses conditions d'accès au réseau.

Et contrairement à une autre désinformation trop souvent répandue, EDT n'est absolument pas hostile à de tels projets, et même plutôt demandeur, n'y opposant rien d'autre que les contraintes techniques et de sécurité, que tout électricien sain d'esprit et responsable de l'équilibre d'un système électrique doit faire valoir..

EDT demande aussi logiquement aux promoteurs de ces projets de faire fixer un tarif et les conditions de raccordement par les autorités compétentes, et que l'impact des tarifs de rachat convenus, en plus ou en moins, soit logiquement compensé dans l'économie de sa concession.

Si malgré ces bonnes dispositions très peu de projets « tiers » ont vu le jour ces dernières années, c'est pour des raisons totalement indépendantes de la volonté d'EDT, faute semble-t-il de faisabilité technique ou de compétitivité, dont il faut demander l'explication aux autorités compétentes et aux aspirants présumés plutôt qu'à EDT !

Deux projets d'envergure ont néanmoins vu le jour depuis 15 ans, à l'origine desquels on trouve le même homme d'affaires bien connu du Territoire, par ailleurs grand détracteur d'EDT et expert en désinformation à notre rencontre, dont il est légitime de tenter d'évaluer la crédibilité de ses thèses à l'oeuvre de ses réalisations concrètes récentes :

- o La première fut la très fumeuse et biogazeuse réalisation de Tamaraa Nui au début des années 2000, dont le bilan fut de 4 milliards d'argent public et bancaire évaporés pour quelques milliers de kWh produits, ce qui en fait l'électricité la plus chère qui ait jamais été produite au Fenua...

- o La seconde fut la ferme éolienne de Makemo, sur laquelle nous avons peu de données précises puisqu'EDT n'intervient pas dans cette île, mais dont le bilan tant technique qu'économique semble très désastreux au regard de ce que nous avons pu en lire dans la presse...

- o Quant à d'autres projets restés dans les cartons, mais dont les études auraient parfois été néanmoins facturées à un bon prix à certaines communes, nous avons parfois entendu les intéressés prétendre qu'EDT serait responsable de leur abandon. C'est évidemment faux, mais si cela avait été exact, c'eût été peut-être un service que nous aurions rendu à la collectivité...

N'en déplaise à nos détracteurs, il faut bien conclure de cet historique et des réalités de l'énergie en 2012 en Polynésie française :

1. qu'EDT ne produit pas l'électricité la plus chère du monde, mais plutôt à une énergie efficiente au regard de notre contexte îlien d'éloignement et de dispersion géographique.

2. qu'EDT produit en tout cas l'électricité la moins chère de Polynésie française, au regard de toutes les réalisations concurrentes avérées de ces quinze dernières années... et aussi de ce qu'on pourrait espérer de nouvelles réalisations en énergie renouvelable, si l'on en croit un rapport indépendant qui a fait l'objet il y a quelques mois d'un communiqué du Conseil des Ministres.

Evolution dans le temps de la compétitivité des tarifs d'EDT ; relations et négociations avec les Gouvernements successifs de la Polynésie française.



Pierre Frébault présente la dernière modification des tarifs EDT à la presse en Mars 2012

Depuis longtemps, nos détracteurs, avec un écho plus ou moins important dans l'opposition politique du moment, accusent tous les Gouvernements successifs de complaisance ou de laxisme à l'égard d'EDT. Cette accusation, à laquelle le Gouvernement actuel n'échappe, ne résiste pas à une analyse objective des chiffres, des faits, des négociations et des contentieux parfois, qui ont marqué ces 13 dernières années les relations entre le Pays et l'EDT... La réalité est même totalement inverse, et EDT est probablement l'entreprise dont les conditions tarifaires sont les plus contrôlées et ont été les plus âprement négociées depuis au moins 20 ans par les Gouvernements de tous bords, avec des renégociations successives des termes contractuels toujours dans le sens de nouveaux efforts du concessionnaire... C'est d'ailleurs normal et conforme à ce qui se passe en France et dans beaucoup d'autres Pays, l'électricité étant un bien de première nécessité.

Pour bien comprendre cette réalité historique et les efforts du concessionnaire, on pourra se référer aux tableaux et graphiques reproduits en Annexe 2.

Ainsi en 1990, le prix moyen de vente hors taxes du kWh était de 28,23 F, et il est à ce jour de 36,25 F après la dernière révision tarifaire de mars 2012, soit une augmentation de 28 % sur une période de 22 ans... Depuis 1999 et dans un contexte de hausse mondiale brutale des coûts de l'énergie que tout le monde connaît, cette augmentation a été limitée à 24 %.

Très peu d'électriciens au monde peuvent se prévaloir d'une hausse aussi modérée dans cette période...

Dans le même temps, le prix de gros qui nous est imposé par Arrêtés pour le fuel est passé de 7,54 F en moyenne en 1999 à 64,336 après la même révision de mars 2012, soit une augmentation de 750 %.. sur un poste de charges évidemment significatif, puisque les hydrocarbures représentent 6 milliards d'achats pour EDT en 2011, soit près de 30 % de son chiffre d'affaires...

Ces résultats ont d'évidence été permis par les efforts de productivité d'EDT, et par une politique d'investissement ambitieuse privilégiant la recherche d'économies sur les consommations d'hydrocarbures (avec plus de 20 milliards d'investissements ces dernières années). Ils résultent aussi des renégociations imposées par le Pays à EDT :

La renégociation de 1999, avec la reprise par EDT des 900 millions de déficit de l'époque du FRPH électrique ;

La renégociation de juin 2008 (avenant 14), faisant suite à trois années de blocage autoritaire de nos tarifs et de contentieux devant les juridictions administratives ;

La dernière négociation de février 2012 (avenant 16), avec une augmentation tarifaire limitée à 3 % en moyenne, malgré l'impact inflationniste de la décroissance de 2011 sur la formule tarifaire (ventes en baisse de près de 5 % à Tahiti), une nouvelle hausse de 5 % des prix d'achat de nos hydrocarbures, et les surcoûts du solaire qui, à eux seuls, justifiaient une réévaluation tarifaire de 1,5 % environ...

En conclusion EDT ne prétend pas être parfaite et nos 500 collaborateurs comprennent bien qu'on puisse nous interpeller, comme d'autres entreprises, en ces temps difficiles pour l'économie et l'emploi au FENUA.

Mais nous pensons avoir toujours agi avec responsabilité et éthique dans nos métiers, et fait notre part d'efforts pour contribuer positivement à l'économie locale.

Et nous sommes FIU des accusations mensongères véhiculées constamment par une demi-poignée de détracteurs, parmi lesquels un agité bien connu de la justice du Fenua, qui se complait dans la calomnie et l'acharnement procédurier contre notre entreprise depuis 20 ans, malgré les innombrables procès qu'il a déjà perdus directement ou par l'intermédiaire de différents faux nez ... Et il semble qu'il ait maintenant quelques émules.

Nous sommes encore plus FIU d'avoir entendu ces derniers jours différents meneurs d'un collectif reprendre ses thèses calomnieuses, peut-être de bonne foi mais sans aucun dialogue préalable avec EDT pour tenter de cerner la réalité des faits, notamment en prêtant à notre Société des niveaux de marge totalement fantaisistes.

Contributions pour l'avenir

M. le Président de la Polynésie française a convié les organisations syndicales à une réunion de concertation tripartite économique et sociale début août, et EDT y sera représentée à travers le SIPOF et le MEDEF, dont nous sommes membres.

Au-delà des mises en cause de notre entreprise faisant l'objet de la présente mise au point, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les autres interpellations soulevées par le Collectif « Te Tau no te Hono » quant au niveau des taxes, aux équilibres budgétaires du Pays, à la nécessité ou pas d'aider telle ou telle profession...

Ces questions, pour importantes qu'elles soient, sont au demeurant d'ordre palliatif ou en tout cas de court terme, et les rééquilibrages qui pourraient en résulter entre contribuables, consommateurs d'électricité, usagers de la route et professionnels de divers horizons ne mettront personne à l'abri des aléas des marchés pétroliers, auxquels notre économie est l'une des plus exposées du monde et qui risquent fort de rester mal orientés pour nous dans les prochaines années...

Et ce n'est pas en jetant l'anathème contre tel ou tel, ni en cherchant d'illusoire bouc émissaires dans notre petit jardin que nous réglerons ce problème. C'est plutôt en créant les conditions nécessaires pour augmenter notre création de richesse marchande locale, et diminuer notre intolérable dépendance aux importations, en particulier dans le domaine de l'énergie mais pas seulement....

Ceci demandera du temps, et des investissements

Dans ses domaines de compétence, EDT a déjà mené des actions, et aussi formulé de nombreuses propositions, tant pour aider à la maîtrise des consommations que pour contribuer, avec ses moyens ou en accompagnement d'autres investisseurs, au développement des énergies renouvelables. Energies renouvelables qui cependant, ne nous leurreront pas, ne contribueront pas à court terme à réduire la facture pour les consommateurs, comme on vient d'en avoir la démonstration avec le solaire...

Au-delà, EDT et son Groupe sont prêts aussi à contribuer à la dynamisation de l'économie locale, comme nous le faisons déjà dans les multiples secteurs, en particulier l'hôtellerie de tourisme malgré les difficultés.

Encore faut-il pour cela, comme les autres investisseurs, que nous puissions travailler dans le respect, la confiance et la sécurité juridique. Quant à ceux qui ne sèment que la discorde et le contentieux, ils ne contribueront qu'au désordre et au marasme...

Rédigé par communiqué EDT le Samedi 28 Juillet 2012 à 05:50 | Lu 1223 fois

 [Ajouter aux favoris](#)

Notez

Source :
<http://www.tahiti-infos.com>